

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 68 (2018)

Autorisation de voirie - Entreprise DECHERF de Beaulieu Travaux sur le réseau d'éclairage public - Avenue des Travards

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par l'entreprise DECHERF de Beaulieu sur Loire,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux liés à l'éclairage public sis, Avenue des Travards,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise DECHERF est autorisée à effectuer une tranchée en vue de passer le réseau d'éclairage public, sis, Avenue des Travards et ce à compter du Lundi 11 juin 2018.

ARTICLE II : Pendant la durée des travaux, la circulation est alternée dans cette rue.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'entreprise DECHERF
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 8 Juin 2018
Le Maire,

Emmanuel RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 8/6/18
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

